



Délibération n°2026.02.18_08

Point n°07 de l'ODJ

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT**

Réuni le 18 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L 212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Education ;
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu l'avis de la Commission d'attribution des aides financières aux projets éducatifs du 02 février 2026 ;

Considérant que les projets pédagogiques déposés par les équipes enseignantes remplissent les conditions fixées par la commission.

Délibère :

Article 1 :

Monsieur Eric PLIEZ, Maire du 20^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles, est autorisé à accorder des aides aux écoles du 20^e arrondissement sollicitant la Caisse des Ecoles pour des actions pédagogiques et périscolaires.

Article 2 :

Ces aides seront attribuées dans la limite du plafond fixé au budget, soit 15.000,00 € sur le compte 65748 - Subventions de fonctionnement de l'exercice 2026.

Article 3 :

Le Conseil d'Administration autorise le versement de subventions aux projets pédagogiques suivants pour l'exercice 2026, sous réserve de la production des éléments comptables de la part des porteurs :

Nom de l'école	Titre du projet	Montant total du projet	Montant accordée CDE
Ecole maternelle Eupatoria	Escapade en forêt	998,20 €	600,00 €
Ecole maternelle Télégraphe	S'engager dans une démarche de développement durable : l'eau et les enjeux de sa préservation	5 157,00 €	1 500,00 €
Ecole élémentaire Vitruve (Josseaume)	Des classes vertes pour tous ! (Classe CM1-CM2)	74 324,00 €	1 500,00 €
Ecole élémentaire Vitruve (Josseaume)	Des classes vertes pour tous ! (Classe CP)		1 500,00 €
Ecole élémentaire Vitruve (Josseaume)	Des classes vertes pour tous ! (Classe CE1 - CE2)		1 500,00 €
Ecole élémentaire Vitruve (Josseaume)	Des classes vertes pour tous ! (Classe CE1 - CE2)		1 500,00 €
Ecole élémentaire Mouraud	Bien manger, bien grandir : ateliers d'alimentation durable pour deux classes de CE1	2 000,00 €	1 500,00 €
Ecole élémentaire LEVERT	Les p'tits chefs éco citoyens-du jardin à l'assiette	900,00 €	500,00 €
Ecole élémentaire Maryse HILSZ	La révolution délicieuse	3 000,00 €	1 500,00 €
		115 035,20 €	11 600,00 €

Article 4 :

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 18 février 2026

Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

